

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 29 février 2024 283B-14 Date de publication précédente: 29 mars 2023 No de fiche:

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

787 Pâte de glissement (en vrac)

TSER-HHSA-W6N9-TG5U Identifiant unique de formulation (UFI):

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Pâte lubrifiante solide à haute viscosité pour applications sous haute température et

pressions extrêmes. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055 UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23, D85737 Ismaning, Allemagne - Tel. +49-89-996-5460

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse: 145

## **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318 Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Toxicité pour la reproduction 1B, H360FD

## 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: Danger

(FR)

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

Mentions de danger:	H318 H315 H360FD	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
Conseils de prudence:	P201 P264 P280 P302/352 P332/313 P305/351/338 P310 P332/313 P308/313 P308/313 P362/364 P501	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  Se laver le visage, les mains et toute surface exposée de la peau soigneusement après manipulation.  Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Usage réservé aux professionnels.

# 2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel. Le graphite, le talc et le bisulfure de molybdène indiqués ne peuvent ni se séparer du mélange ni se suspendre dans l'air; ils ne présentent donc pas de danger en utilisation normale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS					
3.2. Mélanges					
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
Acide borique	3 - < 5,5	10043-35-3 233-139-2	ND	Repr. 1B, H360FD (≥ 5,5 %)	ETA (orale): 3 450 mg/kg ETA (cutanée): > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières): > 2 mg/l
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène- oléyl	1 - 4,9	39464-69-2 Polymère	ND	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	ETA (orale): 42 300 mg/kg
Méthanol	0,1 - 0,4	67-56-1 200-659-6	ND	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H331, H311, H301 STOT SE 1, H370	STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 % ETA (orale): 100 mg/kg ETA (cutanée): 300 mg/kg ETA (inhalation, vapeur): 3 mg/l
Autres Ingrédients:	20 - 30	7700 40 5	01-211948	Non classé*	FTA (oralo): > 2
Graphite	20 - 30	7782-42-5 231-955-3	6977-12	Non classe	ETA (orale): > 2 000 mg/kg
Talc	10 - 15	14807-96-6 238-877-9	ND	Non classé*	ND
Sulfure de molybdéne	1 - 5	1317-33-5 215-263-9	ND	Non classé*	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 16 000 mg/kg
*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.					
¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIME	OUT 2015, SGH	H, REACH			

<sup>©</sup> A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 2 de 10

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter

un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si

l'irritation persiste.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation

appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct peut causer l'irritation grave des yeux; il peut aussi causer les brûlures et l'irritation de la peau. Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements et des nausées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre (SO2) oxydes de

phosphore, Trioxyde de molybdène.

Autres dangers: Il n'en existe pas de connu.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Faire attention, car le sol peut être glissant à l'endroit où le produit a été renversé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution spéciale. Lavez-vous avant de manger, boire ou fumer.

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pâte lubrifiante solide à haute viscosité pour applications sous haute température et pressions extrêmes. Se reporter aux instructions du produit et à la fiche technique pour des informations plus détaillées au sujet de l'application.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereux	VM ppm	E¹ mg/m³	TLV A	CGIH mg/m³
Acide borique	SO	SO	(inhalable) (inhalable)	2 STEL: 6
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl	SO	SO	SO	SO
Méthanol	200 VLCT:	260 VLCT:	200 (peau) STEL:	262
	1 000	1 300	250	328
Graphite	(alvéolaire)	2	(alvéolaire)	2
Talc	(Poussières)	7 (totale) 3,5 (alvéolaire)	(alvéolaire)	2
Sulfure de molybdéne	(Poussières)	7 (totale) 3,5 (alvéolaire)	(inhalable) (alvéolaire)	10 3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

# Valeurs limites biologiques

Méthanol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Source	Remarques
Méthanol	Urine	Fin de poste	15 mg/l	ACGIH	Contexte, Non spécifique

(FR) Page 4 de 10

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

#### **Travailleurs**

Substance	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
Acide borique	Par inhalation	Effets systémiques chroniques	8,3 mg/m <sup>3</sup>
	Cutanée	Effets systémiques chroniques	392,0 mg/kg p.c./jour
	Par inhalation / Cutanée	Effets locaux aigus; Effets systémiques aigus; Effets locaux chroniques	Aucun danger identifié
Méthanol	Par inhalation	Effets locaux aigus	130 mg/m <sup>3</sup>
		Effets systémiques aigus	130 mg/m <sup>3</sup>
		Effets locaux chroniques	130 mg/m <sup>3</sup>
		Effets systémiques chroniques	130 mg/m <sup>3</sup>
	Cutanée	Effets locaux aigus	*
		Effets systémiques aigus	20 mg/kg/jour
		Effets locaux chroniques	*
		Effets systémiques chroniques	20 mg/kg/jour

<sup>\*</sup>Danger identifié mais aucune PNEC disponible

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Substance	Objectif de protection environnementale	PNEC
Acide borique	Eau douce / Eau de mer	2,9 mg B/I
	Eau, rejets discontinus	13,7 mg B/l
	Air	Aucune exposition envisagée
	Sédiments d'eau douce / Sédiments marins	Aucune exposition envisagée
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des	10 mg B/I
	eaux usées	
	Sol (agricole)	5,7 mg B/kg
Méthanol	Eau douce / Eau de mer	Aucun danger identifié
	Sédiments d'eau douce / Sédiments marins	Aucun danger identifié
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des	Aucun danger identifié
	eaux usées	
	Sol (agricole)	Aucun danger identifié
	Air	Aucun danger identifié

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

# 8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire

homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel, néopréne ou PVC).

Protection des yeux et

du visage:

Lunettes de protection

Autres: Aucun

## 8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 5 de 10

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquepâtepHn'est pas applicableCouleurgris foncéViscosité cinématique à 40 °C148K cps @ 25 °COdeurodeur légèreSolubilité dans l'eauinsoluble

Seuil olfactif n'est pas défini Coefficient de partage: n'est pas applicable

n-octanol/eau (valeur log)

Point d'ébullition ou n'est pas défini Pression de vapeur à 20° C n'est pas défini intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de n'est pas applicable Densité et/ou densité relative 1,3 kg/l

% volatil (par volume) < 2% Densité de vapeur (air=1) > 1
Inflammabilité n'est pas défini Taux d'évaporation (éther = 1) < 1

Inflammabilité n'est pas défini Taux d'évaporation (éther = 1) < 1
Limites inférieures/supérieures n'est pas défini % de produits aromatiques par < 1%

d'inflammabilité ou d'explosion poids

Point eclair127 °CCaractéristiques des particules<br/>PM, vase closn'est pas applicable<br/>n'est pas définiTempérature d'auto-<br/>inflammabilité> 200 °CPropriétés comburantesn'est pas défini<br/>n'est pas défini

Température de décomposition n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## 10.1. Réactivité

congélation

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessus de 200°C.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré., peroxyde d'hydrogène, nitrate de potassium.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH

Voie primaire d'exposition en usage normal:

Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange, orale: 30 303 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Acide borique	DL50, rat	3 450 mg/kg
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-	DL50, rat	42 300 mg/kg
oléyl		
Sulfure de molybdéne	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Méthanol	DL50, rat	5 628 mg/kg
Méthanol	Dose létale pour	143 mg/kg
	l'homme	

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

#### Par voie cutanée: ETA-mélange, cutanée: 90 909 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Acide borique	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Sulfure de molybdéne	DL50, rat	> 16 000 mg/kg
Méthanol	DLLo, singe	393 mg/kg

#### Par inhalation:

Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements et des nausées. ETA-mélange, inhalable: 909,1 mg/l

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	CL50 rat, 4 h	> 2 mg/l
		(poussières)
Acide borique	CL50 rat, 4 h	> 2 mg/l
Méthanol	CELo, singe	1,3 mg/l
Méthanol	CL50, souris, 134 mn	79,43 mg/l

## Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

La mise en contact direct avec la peau peut provoquer de l'irritation.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
Acide borique	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-	Irritation de la peau, lapin	Irritant
oléyl		
Sulfure de molybdéne	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
Méthanol	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

## Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

Le contact direct peut causer l'irritation grave des yeux, voire des brûlures.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Acide borique	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-	Irritation des yeux, lapin	Irritation grave
oléyl		
Méthanol	Irritation des veux, lapin	Non irritant

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Sensibilisation de la	Non sensibilisant
	peau, (OECD 429) souris	
Acide borique	Sensibilisation de la	Non sensibilisant
	peau, (OECD 406)	
	cobaye	
Sulfure de molybdéne	Sensibilisation de la	Non sensibilisant
	peau, (OECD 406)	
Méthanol	Sensibilisation de la	Non sensibilisant
	peau, cobaye	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Graphite, Acide borique, Sulfure de molybdéne, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Talc, Test d'Ames : négatif.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

L'acide borique est embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'animal. Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Méthanol: données non concluantes.

concluante

STOT - exposition unique:

Acide borique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(FR) Page 7 de 10

**No de fiche:** 283B-14

STOT - exposition répétée: L'inhalation prolongée d'une quantité excessive de poussière de graphite est cause d'emphysème

et de pneumoconiose. Une inhalation prolongée ou répétée de poussières de talc risque de provoquer une toux chronique, des essoufflements, une cicatrisation pulmonaire (fibrose pulmonaire) et une pneumoconiose symptomatique légère. Le graphite et le talc indiqués ne peuvent ni se séparer du mélange ni se suspendre dans l'air; ils ne présentent donc pas de danger en utilisation normale. Graphite, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

#### 12.1. Toxicité

Ce produit devrait avoir une faible toxicité envers les organismes aquatiques et du sol. Graphite: 96 h CL50 (poisson) > 100 mg/l. Talc: 24 h CL50 (poisson) > 100 g/l.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Graphite, Acide borique, Talc, Sulfure de molybdéne: substances inorganiques. Méthanol: facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide borique: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (log Ko/e <1). Graphite, Sulfure de molybdéne, Méthanol: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible

## 12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict. N'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

(FR) Page 8 de 10

**Date:** 29 février 2024 **No de fiche:** 283B-14

## 14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

#### 14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Usage réservé aux professionnels.

Autres règlements de l'UE: Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement (CE) n° 1907/2006

(REACH) Art. 57: Acide borique

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# Abréviations et acronymes:

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)

CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO : Dose mininale avec effet observé DSEO : Dose sans effet observé ETA : Estimation de la toxicité aiguë

FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

LCS: Limite de concentration spécifique

NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)

ND: Non disponible

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO : Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

VME: Valeur limite de moyenne d'exposition

vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Date: 29 février 2024 No de fiche: 283B-14

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

## Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360FD	Méthode de calcul

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. Mentions H pertinentes:

H301: Toxique en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Plus d'informations: Aucun Date de révision: 29 février 2024

Changements apportés à la Section 1.1.

FDS dans cette révision:

(FR)

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire Page 10 de 10